

Sujet : Déclaration IOTA - Construction de logements - Accord avec prescriptions particulières

De : robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr

Date : 07/04/2023, 08:13

Pour : s.djebaili@bgpromoteur.fr



Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique

Vous avez adressé le 31 janvier 2023 un dossier de déclaration, au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant la construction de logements sur la commune de Bruyères-sur-Oise et pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 31 janvier 2023. Après avis favorable du service en charge de la police de l'eau sur ce secteur, je vous informe que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier. Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Partie 1 : administration en charge du dossier

Administration en charge du dossier : DDT 95 - SAFE 95 - Pôle eau

Agent : IRIARTE Muriel

Courriel de contact : muriel.iriarte@val-doise.gouv.fr

Partie 2 : données de référence de l'AIOT

SCCV LES JONQUILLES

28 RUE JEAN BAPTISTE GODIN

60000 Beauvais

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 31/01/2023

Le numéro d'AIOT est : 0100013471

Partie 3 : pour le bon déroulement du contrôle , vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes

Aucune information complémentaire. Cette correspondance vous informe sur l'état d'avancement de la procédure d'instruction de la demande du porteur de projet.

Partie 4 : documents téléchargeables

Veuillez consulter les pièces jointes en cliquant sur ce [lien](#)

Bien cordialement,

Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez à : muriel.iriarte@val-doise.gouv.fr